

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 812

28 mars 2012

### SOMMAIRE

Actualis s.à r.l. ....	38973	Kam Credit Investors 3 S.à r.l. ....	38971
AIR S.à r.l. ....	38975	KAM Credit Investors S.à r.l. ....	38970
Alscot Sarl ....	38972	KAM Mezzanine Investors S.à r.l. ....	38971
Blackpeak Investment Fund ....	38930	Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l. ....	38974
brauco.invest ....	38961	Lux Alternative ....	38966
BSF - Global Balance ....	38961	MAS Value ....	38959
Business Contact Holding S.A. ....	38973	MAV Invest ....	38959
Carmel Capital VI S.à r.l. ....	38973	MC Fund ....	38961
Censi SP S.à r.l. ....	38973	PKP CARGO CFL International S.A. ....	38972
Challenger Global Fonds ....	38969	Portalo Europe AG ....	38971
CHART High Value / Yield Fund ....	38969	Private Equity Partners (Lux) S.A. ....	38975
Clairefontaine Strategie ....	38969	Real Estate Academy S.à r.l. ....	38974
Dintec Participation S.A. ....	38976	RP Global Market Selection ....	38969
DKO - Lux-Aktien Deutschland ....	38968	RP Global Sector Rotation ....	38960
DKO - Lux-Aktien Europa ....	38968	Rubin Fonds ....	38967
DKO - Lux-Aktien Nordamerika ....	38966	Solergo S.A. ....	38976
DKO - Lux-Optima ....	38968	SS&C Technologies Holdings Europe ....	38961
DKO - Lux-Renten EUR ....	38967	SurveyMonkey Europe Sarl ....	38974
DKO-Lux-Renten USD ....	38966	Teekay European Holdings S.à r.l. ....	38976
HAC World Top-Investors ....	38967	Venthône S.A. ....	38976
HAIG Trend ....	38960	Vista AG ....	38976
HAIG Trend ....	38960	Warburg-L-Fonds ....	38967
ICM Portfolio ....	38960	Warburg Value Fund ....	38968
Indiact S.à r.l. ....	38970	White Seagull S.A. ....	38972
KAM Credit Investors 2 S.à r.l. ....	38970	ZAG Industrie S.à r.l. ....	38975

**Blackpeak Investment Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 167.296.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve on the second day of March.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

- Blackpeak Holdings S.A., SPF, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166619;

here represented by Mr Benoit Kelecom, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given by private seal, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 1 March 2012; and

- Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Mr Benoit Kelecom, prenamed, by virtue of a proxy given by private seal, given in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 1 March 2012.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

**Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Blackpeak Investment Fund" (the Company).

The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act shall prevail) as well as by these article of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City (or elsewhere in the Grand Duchy of Luxembourg if and to the extent permitted under the Companies Act) by a resolution of the General Partner (as defined in article 15 below). Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund (as defined in article 5) if no further Sub-fund is active at that time.

The Company may be dissolved with the consent of the General Partner by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in article 30 hereto as well as by the Companies Act.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of its management.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation: (a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles; (b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of equity,

bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments; (c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings; (d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company; to the fullest extent permitted under the 2007 Act but in any case subject to the terms and limits set out in the Prospectus (as defined in article 5 below).

## **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.** The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount. The initial capital of the Company was of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and nine (309) fully paid up shares with no par value and one (1) GP Share (as defined below).

The Company has an umbrella structure and the General Partner will set up separate portfolios of assets that represent sub-funds as defined in article 71 of the 2007 Act (the Sub-funds, each a Sub-fund), and that are formed for one or more Classes (as defined below). Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the general section and the relevant special section of the prospectus of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Prospectus). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features. The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

The General Partner may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the General Partner may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Prospectus. At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the class(es) of shares of that Sub-fund, in accordance with article 9. At each extension of the duration of a Sub-fund, the registered shareholders will be duly notified in writing by a notice sent to their address as recorded in the Company's register of shareholders. The Prospectus shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

Within a Sub-fund, the General Partner may, at any time, decide to issue one or more classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Prospectus, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation, different: (a) type of target investors; (b) fees and expenses structures; (c) sales and redemption charge structures; (d) subscription and/or redemption procedures; (e) minimum investment and/or subsequent holding requirements; (f) shareholders servicing or other fees; (g) distribution rights and policy, and the General Partner may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class(es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest, higher performance returns, lower performance or other fees or to receive preferred returns; (h) marketing targets; (i) transfer or ownership restrictions; (j) reference currencies; provided that, at all times, the General Partner shall hold at least one share that is reserved to the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company (the GP Share) and that a maximum of one single GP Share shall be issued by the Company per Sub-fund. A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 11.

Shares pertaining to a Class may be further sub-divided in series of shares that will be considered for the purposes of the Companies Act as distinct categories of shares and any reference to a Class in these Articles shall mean, where appropriate, a reference to a particular series of such Class. The specific features of any such series will be as described in the Prospectus.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

#### **Art. 6. Form of Shares.**

(1) All shares of the Company shall be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) Transfer of registered shares shall be effected subject to the conditions set out in these Articles and in the Prospectus and, (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the General Partner.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

(7) All shares issued by the Company may be redeemed by the Company at the request of the shareholders or at the initiative of the Company in accordance with, and subject to, article 8 of these Articles and the provisions of the Prospectus.

#### **Art. 7. Issue of Shares. General**

The General Partner is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing shareholders.

With the exclusion of the GP Shares, shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

The General Partner may impose conditions on the issue of share, any such condition to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Prospectus provided that the General Partner may, without limitation: (a) decide to set minimum commitments, minimum subsequent commitments, minimum subscription amounts, minimum subsequent subscription amounts and minimum holding amounts for a particular Class or Sub-fund; (b) impose restrictions on the frequency at which shares are issued (and, in particular, decide that shares will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Prospectus); (c) reserve shares of a Sub-fund or Class exclusively to persons or entities that have entered into, or have executed, a subscription document under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specific period, up to a certain amount and makes certain representations and warranties to the Company. As far as permitted under Luxembourg law, any such subscription document may contain specific provisions not contained in the other subscription documents; (d) determine any default provisions applicable to non or late payment for shares or restrictions on ownership of the shares; (e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription fee and/or waive partly or entirely this subscription fee; (f) decide that payments

for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which such date(s) the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class; (g) set the initial offering period or initial offering date and the initial subscription price in relation to each Class in each Subfund and the cut-off time for acceptance of the subscription document in relation to a particular Sub-fund or Class.

Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Prospectus.

A process determined by the General Partner and described in the Prospectus shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

The General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject (partially or totally) any request for subscription for shares, and the General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, unless otherwise provided for in the Prospectus, discontinue the issue and sale of shares of any Class in any one or more Sub-funds.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or assets, in accordance with Luxembourg law, in particular, where applicable, in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the shareholder acquiring shares in this manner.

#### Investor or shareholder's default

The failure of an investor or shareholder to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company, in accordance with the terms of its application form, subscription document or agreement or commitment to the Company or with the terms of the Prospectus, entitles the Company to impose on the relevant investor or shareholder the penalties determined by the General Partner and detailed in the Prospectus which may include without limitation: (a) the right of the Company to compulsorily redeem all or part of the shares of the defaulting shareholder in accordance with the provisions of the Prospectus; (b) the right to require the defaulting shareholder to pay damages to the benefit of the Company; (c) the right for the Company to retain all dividends paid (or to be paid) or other sums distributed (or to be distributed) with regard to the shares held by the defaulting shareholder; (d) the right of the Company to require the defaulting shareholder to pay interest at such rate as set out in the Prospectus on all outstanding amounts to be advanced and costs and expenses in relation to the default; (e) the loss of the defaulting shareholder's right to be, or to propose, members of such consultative body, investment committee or other committee set up in accordance with the provisions of the Prospectus, as the case may be; (f) the loss of the defaulting shareholder's right to vote with regard to any matter that must be approved by all or a specified portion of the shareholders; (g) the right of the Company to commence legal proceedings unless such penalties are waived by the General Partner in its discretion.

The penalties or remedies set forth above and in the Prospectus will not be exclusive of any other remedy which the Company or the shareholders may have at law or under the subscription agreement, Prospectus or the relevant shareholder's commitment

**Art. 8. Transfer of shares.** The General Partner shall not Transfer all or any part of its GP Shares or voluntarily withdraw as the general partner of the Company.

The sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (Transfer) of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment (to the exclusion of the GP Shares) in any Sub-fund is subject to the provisions of this article.

No Transfer of all or any part of any investor's shares or undrawn commitment in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary: (a) shall be valid or effective if: (i) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, or any other jurisdiction or subject the Company, any Sub-fund or any intermediary vehicle to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the General Partner; (ii) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles, the Prospectus or of the relevant subscription agreement; (iii) the Transfer would result in the Company being required to register or the shares of the Company or any Sub-fund being subject to registration in a jurisdiction other than Luxembourg; and (b) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that: (i) such Transfer be approved by the General Partner, such approval not to be unreasonably withheld; (ii) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Prohibited Person (as defined in article 10) and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to him/her/it; (iii) the transferee is a(n) (potential) investor who is (i) a Well-Informed Investor and (ii) not a Prohibited Person.

#### Art. 9. Redemption of Shares. General

Any shareholder may request the redemption of all or part of his/her/its shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the General Partner in the Prospectus and within the limits provided by law and these Articles.

Subject to the provisions of article 11, the redemption price per share will be paid within a period determined by the General Partner and disclosed in the Prospectus, as determined in accordance with the current policy of the General

Partner, provided that any required transfer documents have been received by the Company. Redemptions may take place over one or more redemption dates, as specified in the Prospectus, and shareholders may be paid out at different redemption prices, calculated in accordance with the Prospectus.

Unless otherwise provided for in the Prospectus, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the General Partner.

A process determined by the General Partner and described in the Prospectus shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the redemption of shares. Any such condition to which the redemption of shares may be submitted will be detailed in the Prospectus. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which shares may be redeemed in any Class and may, in particular, decide that shares of any Class shall only be redeemed on such valuation day as provided for in the Prospectus (the Redemption Date).

If, as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls or shall fall below the minimum number or value specified at such time in the Prospectus, the Company may decide to treat such application as an application for redemption of all of that shareholder's shares in the given Class.

If, in addition, on a Redemption Date or at some time during a Redemption Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 10 exceed a certain level set by the General Partner in relation to a given Class or Sub-fund, the General Partner may reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications in the manner deemed necessary by the General Partner, in the best interest of the Company and in accordance with the terms of the Prospectus. Such non-processed redemptions will then be given priority and dealt with ahead of other applications on the Redemption Date(s) following this period (but subject always to the foregoing limit and unless otherwise specified in the Prospectus).

The Company may satisfy payment of the redemption price owed to any shareholder, subject to conditions set out in the Prospectus, in specie by allocating assets to the shareholder from the portfolio set up in connection with the Class (es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. The valuation used will be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee, unless otherwise provided for in the Prospectus.

All redeemed shares will be cancelled.

All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the net asset value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

The Company will use all reasonable commercial efforts to satisfy redemption requests, recognising its obligation to balance such efforts with the interests of the relevant Sub-fund and the other Sub-funds as a whole and the interests of those shareholders who remain in the relevant Sub-fund and the other Sub-funds, but nothing will oblige the Company to meet any redemption request.

Redemption of shares at the initiative of the Company - Compulsory redemption of shares

The Company may redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among shareholders, in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and as the case may be, subject to compliance with the relevant re-investment rights) as provided for each Sub-fund and/or Class in the Prospectus (if any). The right of the Company to redeem shares of a Sub-fund/a Class under this article 9 may be subject to the prior approval or advice of such consultative body as set out for a particular Sub-fund in the Prospectus.

The Company will announce in due time the redemption by way of mail addressed to the shareholders by the General Partner.

The Company may compulsorily redeem the shares: (a) held by a Prohibited Person as defined in article 11, in accordance with the provisions of article 11; (b) in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 23; (c) held by a shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the General Partner, any required contributions or certain other payments to the Company (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription document in accordance with the provisions of the Prospectus; (d) in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription document, these Articles and the Prospectus.

**Art. 10. Conversion of Shares.** Subject each time to the approval of the General Partner (which may be withheld at the General Partner's absolute discretion) and such terms and conditions as set out in the Prospectus, a shareholder may,

if so provided in the Prospectus, convert all or part of its shares of a particular Class of a Sub-fund into another Class within the same Sub-fund or another Sub-fund.

If conversions are authorised in the Prospectus, a process determined by the General Partner and described in the Prospectus shall govern the chronology of the conversion of shares in a Sub-fund or from one Sub-fund to another Sub-fund. The General Partner may impose conditions on the conversion of shares which will be detailed in the Prospectus. A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (issue) of the shares to be acquired. A conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the General Partner. The General Partner may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the General Partner, resulting from conversions, will not be paid out to shareholders.

As a rule, unless otherwise provided for in the Prospectus, both the redemption and the acquisition parts of the conversion application should be calculated on the basis of the net asset value per share prevailing on the dealing date in respect of which the redemption part of the relevant conversion request is undertaken by the relevant Sub-fund.

Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be acquired ceases after the shares to be converted have been redeemed.

All applications for the conversion of shares are irrevocable, unless otherwise provided for in the Prospectus.

If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are applicable - specified by the General Partner in the Prospectus, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the shareholder's shares in the given Class; the acquisition part of the conversion application will remain unaffected by any additional redemption of shares.

Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

**Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares.** Without prejudice to the right of the General Partner to reject subscriptions by any investor in its entire discretion, the Company acting through its General Partner may in particular restrict or prevent the ownership of shares by any person if in the opinion of the General Partner: (a) such holding may be detrimental to the Company, the General Partner, any Sub-fund or any intermediary vehicle; (b) such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in: (i) the Company, the General Partner, a Sub-fund, an intermediary vehicle or any investment to violate any law or regulation or could result in the Company, the General Partner, a Sub-fund, an intermediary vehicle or any investment suffering material taxation or other pecuniary or fiscal disadvantages which they may not have suffered had such person ceased to be an investor; or (ii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg; (c) such holding may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the General Partner, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); (d) such person is not a Well-Informed Investor or is a U.S. Person (as defined below);

(such persons are to be determined by the General Partner and are defined herein as Prohibited Persons).

For such purposes the Company may: (a) decline to accept (in whole or in part) any subscription agreement, to issue any shares and decline to register any Transfer of interests, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such interests by a Prohibited Person; and (b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders or of undrawn commitments or who seeks to register a Transfer in the register of shareholders or of undrawn commitments to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's interests rests with a Prohibited Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such interests by a Prohibited Person.

If it appears that a shareholder of the Company is a Prohibited Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion: (a) decline to accept the vote of the Prohibited Person at the General Meeting and disregard its vote on any matter requiring an investors or shareholders' consent; and/or (b) retain all dividends and capital reimbursements paid or to be paid or other sums distributed or to be distributed with regard to the shares held by the Prohibited Person; and/or (c) remove any representative of the Prohibited Person from any advisory board, investment committee or such other committee established in accordance with the Prospectus (if any); and/or (d) instruct the Prohibited Person to sell his/her/its interests to any Well-Informed Investor approved by the Company and to demonstrate to the Company that this sale was made within forty-five (45) calendar days of the sending of the notice from the Company, subject each time to the applicable restrictions on Transfer as set out in article 8; and/or (e) compulsorily redeem all shares held by the Prohibited Person at a price equal to the lesser of (i) 70% of the latest calculated net asset value of the shares (or for no consideration if the net asset value per share is equal to, or less than, zero) and (ii) 70% of the aggregate capital contributions of the Prohibited Person; less a penalty fee calculated in accordance with the terms of the Prospectus or at such price as is set out in the Prospectus.

The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" mean with respect to individuals, any U.S. citizen (and certain former U.S. citizens as set out in relevant U.S. Income Tax laws) or "resident alien" within the meaning of U.S. income tax laws and in effect from time to time. With respect to persons other than individuals, the term "U.S. Person" means (i) a corporation or partnership or other entity created or organised in the United States or under the laws of the United States or any state thereof; (ii) a trust where (a) a U.S. court is able to exercise primary jurisdiction over the trust and (b) one or more U.S. fiduciaries have the authority to control all substantial decisions of the trust and (iii) an estate (a) which is subject to U.S. tax on this worldwide income from all sources; or (b) for which any U.S. Person acting as executor or administrator has sole investment discretion with respect to the assets of the estate and which is not governed by foreign law. The term "U.S. person" also means any entity organised principally for passive investment such as a commodity pool, investment company or other similar entity (other than a pension plan for the employees, officers or principals of any entity organised and with its principal place of business outside the United States) which has as a principal purpose the facilitating of investment by a United States person in a commodity pool with respect to which the operator is exempt from certain requirements of part 4 of the United States Commodity Futures Trading Commission by virtue of its participants being non United States persons. "United States" means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories, its possessions and any other areas subject to its jurisdiction.

**Art. 12. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each Class within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Class or Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day as defined in article 13 by dividing the net assets of the Company attributable to each Class in a Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class in such Sub-Fund, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant Class of the Sub-fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the General Partner shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant Class are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value of the different Classes shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including proceeds of any sale of securities;
- all securities, shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, warrants, money-market instruments and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Sub-Fund;
- all dividends and distributions payable to the Sub-Fund either in cash or in the form of stocks and shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the Sub-Fund, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- the Company's or relevant Sub-Fund's other fixed assets, including office buildings, equipment and fixtures;
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

The value of the assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of transferable securities, money market instruments and any other assets admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any other regulated market shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange or other regulated market which is normally the principal market of such securities or instruments.

(c) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any regulated market or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange or any regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) is, in the opinion of the General Partner, not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith by the General Partner.



(d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established prudently and in good faith by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on stock exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value.

(e) The value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less and not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

(f) Units or shares of an open-ended Undertaking for Collective Investment (“UCI”) will be valued at their last determined and available official net asset value, as reported or provided by such UCI or their agents, or at their last unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values) if more recent than their last official net asset values, provided that due diligence has been carried out by or on behalf of the General Partner as to the reliability of such unofficial net asset values. The net asset value calculated on the basis of unofficial net asset values of the target UCI may differ from the net asset value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the target UCI. The net asset value is final and binding notwithstanding any different later determination. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued in accordance with the valuation rules set out in items (b) and (c) above.

(g) All other securities and other assets are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

For the purpose of determining the value of the Company’s assets, the administrative agent of the Company (the “Administrative Agent”), having due regards to the standard of care and diligence in this respect, may exclusively, when calculating the Net Asset Value per Share rely upon the valuations provided (i) by the General Partner, (ii) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies (i.e., Bloomberg, Reuters), (iii) by investment managers or administrative agents of target UCIs, (iv) by prime brokers or brokers or (v) (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the General Partner.

In such circumstances, the Administrative Agent will not, in the absence of manifest error on its part, be responsible for any loss suffered by the Company or any Shareholder by reason of any error in the calculation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share resulting from any inaccuracy in the information provided by the professional pricing sources, by the General Partner, by prime brokers and brokers, by investment managers or administrative agents of target UCIs or by specialist(s) duly authorised to that effect by the General Partner.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, preventing the Administrative Agent to determine the subscription and redemption prices, the Administrative Agent will inform the General Partner thereof and the Administrative Agent will obtain from it authorized instructions in order to enable it to finalize the computation of the Net Asset Value and the Net Asset Value per Share. The General Partner may decide to suspend the Net Asset Value calculation, in accordance with the relevant provisions in the Prospectus and these Articles. In such circumstances, the Administrative Agent will not, in the absence of manifest error on its part, be responsible for any loss suffered by the Company or any Shareholder. The General Partner will be responsible for notifying the suspension of the Net Asset Value calculation to the Shareholders, if required, or for instructing the Administrative Agent to do so. If the General Partner does not decide to suspend the Net Asset Value calculation in a timely manner, it will be liable for all the consequences of a delay in the Net Asset Value calculation, and the Administrative Agent may inform the relevant authorities and the Company’s auditor in due course.

Adequate provisions will be made, Sub-Fund by Sub-Fund, for expenses to be borne by each of the Sub-Fund’s and off-balance-sheet commitments may possibly be taken into account on the basis of fair and prudent criteria.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

To the extent that the General Partner consider that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the General Partner at their discretion, may be reflected in the net asset value

of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment manager and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any pricing agent, any foreign supervisory authorities, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The General Partner shall establish a Sub-Fund in respect of one or more Classes in the following manner:

- a) If two or more Classes relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned;
- b) The proceeds to be received from the issue of shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund in which that Class is in issue and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the Class to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such Class or Classes shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;
- c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;
- d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;
- e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant Classes or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith. Each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund;
- f) Upon the payment of distributions to the holders of any Class, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this article:

- 1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** With respect to each Class, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year or at a higher frequency determined by the General Partner and set out in the Prospectus, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each Class and Sub-fund:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-Fund would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

e) during any period when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained;

f) during any period when the directors so decide, provided all shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary general meeting of shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund and (ii) when the General Partner is empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund;

g) any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted or any period when the net asset value calculation of the shares or units of a target UCI or when redemptions, subscriptions and conversions in such shares or units representing a substantial portion of the relevant Sub-Fund's assets is/are suspended; or

h) any period when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner.

When exceptional circumstances might adversely affect shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the General Partner reserves the right to set the value of shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible, on behalf of the Sub-Fund (s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single net asset value in order to ensure that all shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

Any such suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to the subscribers and shareholders requesting redemption or conversion of their shares on receipt of their request for subscription, redemption or conversion.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

### **Title III. Administration and Supervision - Liability of shareholders**

**Art. 14. Liability of shareholders.** The owners of limited shares (i.e., shares of whatever Class to the exclusion of the GP Shares) are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Partner's liability shall be unlimited.

**Art. 15. Management.** The Company shall be managed by Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l. (the General Partner). The General Partner who shall be the liable partner (actionnaire gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles to the meeting of shareholders.

The General Partner shall namely have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

**Art. 16. Corporate Signature.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in his discretion, except that such authority may not be conferred to a limited partner (associé commanditaire) of the Company.

**Art. 17. Investment Policies and Restrictions.** The General Partner, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the General Partner in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of: (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

The General Partner, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Prospectus, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

**Art. 18. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors, managers or officers of the General Partner or the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director, manager or officer of the General Partner or of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 19. Indemnification of Directors.** The Company will indemnify the General Partner and each of its managers, directors, officers, board members and employees, against all claims, liabilities, costs, damages and expenses (including reasonable legal fees) to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company except in relation to matters as to which such person shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

**Art. 20. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 21. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the last Thursday in the month of June at 12 mid-day and for the first time in 2013. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda. If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and subject to the terms of these Articles and the Prospectus. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a general meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act and any other relevant Luxembourg law and with the consent of the General Partner.

Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the agenda as set forth in the convening notice and (iii) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant general meeting.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 10 August 1915).

**Art. 22. General Meetings of Shareholders in a Sub-Fund or in a Class of Shares.** The shareholders of the Class or of Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 21, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. Dissolution and Merger of Sub-Funds.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to an economic rationalization, the General Partner may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant

Class or Classes issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall notify in writing the registered holders of the relevant Class or Classes of the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in any Sub-Fund may, upon proposal from the General Partner, redeem all the shares of the relevant Class or Classes issued in such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the shares present or represented.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "New Sub-Fund") and to re-designate the shares of the Class or Classes concerned as shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the General Partner by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Class or Classes issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the shares present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the Class or Classes issued in the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented at such meeting, except when such a merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger.

**Art. 24. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of February of each year and shall terminate on the 31 January of the following year.

**Art. 25. Distributions.** The general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the General Partner to declare, distributions.

For any Class entitled to distributions, the General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law and the Prospectus.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

The General Partner may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the General Partner.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final provisions**

**Art. 26. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector (the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Act.

If the Custodian desires to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 27. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof and the approval of the General Partner.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 28. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Should the Company be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the provisions of the 2007 Act which specifies the steps to be taken to enable shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of the Sub-funds shall be distributed to the shareholders of each Class of the Sub-funds in proportion to their respective holdings of such Class.

**Art. 29. Amendments to the Articles of Incorporation.** These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Companies Act. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent of the issued share capital must be present or represented at the general meeting and a majority of two thirds of the shareholders present or represented is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged. Any such decision must be subject to the General Partner's approval.

**Art. 30. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 31. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Companies Act and the 2007 Act, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 January 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

#### *Subscription and Payment*

Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l., prenamed: . . . . .	1 (one) GP Share; and
Blackpeak Holdings S.A., SPF, prenamed: . . . . .	309 (three hundred and nine) shares
Total: . . . . .	310 (three hundred and ten) shares

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement and Estimate of Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand eight hundred euros (EUR 2,800).

### Extraordinary General Meeting

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the shareholders passed with the consent of the General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. that the purpose of the Company has been determined and that the Articles have been set;
2. that Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67895 is appointed as the external approved statutory auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013;
3. that the registered office of the Company is established at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de mars.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

(1) Blackpeak Holdings S.A., SPF, une société de droit luxembourgeois avec siège social au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 166619;

représentée par Mr. Benoit Kelecom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Luxembourg, Grand-Duché à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012;

(2) Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

représentée par Mr Benoit Kelecom, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Luxembourg, Grand-Duché à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012;

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, ès-qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles.

### Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi une société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination de "Blackpeak Investment Fund" (la "Société").

La Société est régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007), la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu que, en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg-ville (ou ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg si et dans la mesure où ceci est permis par la Loi sur les Sociétés) par une résolution de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini à l'article 15 ci-dessous). Des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions) peuvent être établis par une résolution de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger



jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée étant entendu que la Société sera cependant mise en liquidation automatiquement à l'expiration d'un Compartiment (tel que défini à l'article 5) si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment-là.

La Société peut être dissoute avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour une modification des Statuts, telle que décrite à l'article 30 des présents Statuts et dans la Loi sur les Sociétés.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses actionnaires les bénéfices de sa gestion.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toute transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet et peut, en particulier mais sans limitation: (a) effectuer des investissements que ce soit directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires; (b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des lignes de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation, l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs; (c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises; (d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou certaines de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société; dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007, mais dans tous les cas sous réserve des termes et limites décrits dans le Prospectus (tel que défini à l'article 5 ci-dessous).

## Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

**Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions partiellement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) soumis à la Loi de 2007 sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite. Le capital initial était de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent neuf (309 actions sans valeur nominative entièrement libérées et une (1) Action AC (telle que définie ci-dessous).

La Société est constituée de Compartiments multiples et l'Associé Gérant Commandité établira des portefeuilles d'actifs distincts qui représentent des Compartiments tel que définis par l'article 71 de la Loi de 2007 (des Compartiments, individuellement un Compartiment) et qui sont établis pour une ou plusieurs Catégories (telles que définies à l'article 5.5). Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicables à ce Compartiment. L'objectif et la politique d'investissement et les autres caractéristiques de chaque Compartiment, sont décrits dans la section générale et la section spéciale concernée du prospectus de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Prospectus). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories d'Actions, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa propre politique de distribution ou d'autres caractéristiques spécifiques. La Société est une entité juridique unique. Toutefois, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits de l'actionnaire et des créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, et il n'y aura pas de responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

L'Associé Gérant Commandité peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, l'Associé Gérant Commandité peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment une ou plusieurs fois, sous réserve des dispositions concernées du Prospectus. Au terme de la durée d'un Compartiment, la Société doit racheter toutes les actions dans la(les) Catégorie(s) d'Actions de ce Compartiment, conformément à l'article 9. A chaque extension de la durée d'un Compartiment, les détenteurs d'actions nominatives sont dûment avertis par écrit, par un avis envoyé à leur adresse telle qu'enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société. Le Prospectus indique si un Compartiment est créé pour une durée indéterminée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute extension de sa durée, ainsi que les termes et conditions d'une telle extension.

Au sein d'un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment décider d'émettre une ou plusieurs catégories d'actions (les Catégories, chaque Catégorie étant une Catégorie) dont les avoirs seront investis en commun mais soumises à différents droits décrits dans le Prospectus dans la mesure autorisée par la Loi de 2007 et par la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation: (a) différents types d'investisseurs cibles; (b) différentes structures de frais

et de dépenses; (c) différentes structures de commission de vente et de rachat; (d) différentes procédures de souscription et/ou de rachat; (e) différents minimums d'investissement et/ou minimums de détention subséquents; (f) différents frais relatifs aux services aux actionnaires ou autres frais; (g) différents droits aux, et politique de, distribution, et l'Associé Gérant Commandité peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de «carried interests», de rendements plus élevés, de commissions de performances ou autres moins élevées ou d'allocations préférentielles des revenus/distributions; (h) différentes cibles commerciales; (i) différentes restrictions au transfert ou à la propriété; (j) différentes devises de référence; étant entendu qu'à tout moment, l'Associé Gérant Commandité détiendra au moins une action réservée à l'Associé Gérant Commandité en sa capacité d'actionnaire gérant commandité de la Société (l'Action AC) de la Société et qu'un maximum d'une seule Action AC sera émise par la Société dans chaque Compartiment. Une valeur nette d'inventaire par action distincte pouvant varier en conséquence de ces facteurs variables sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 11.

Les actions appartenant à une Catégorie peuvent être subdivisées en séries d'actions considérées, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, comme des catégories d'actions distinctes et toute référence à une Catégorie dans les présents Statuts se rapportera, le cas échéant, à une série spécifique d'une telle Catégorie. Les caractéristiques spécifiques de ces séries seront décrites dans le Prospectus.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Catégories d'actions.

#### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) Toutes les actions de la Société seront émises sous forme d'actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actions nominatives qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera, sous réserve des conditions prévues dans les présents Statuts et le Prospectus et (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

(3) Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'un certificat émis par une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'absence d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la Catégorie d'actions concernée.

(7) Toutes les actions émises par la Société peuvent être rachetées par la Société à la demande des actionnaires ou à l'initiative de la Société conformément à, et sous réserve de, l'article 8 des présents Statuts et aux dispositions du Prospectus.

#### **Art. 7. Emission des Actions. Général**

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver un droit préférentiel de souscription des actions à émettre aux actionnaires existants.

A l'exception des Actions AC, la souscription d'actions est exclusivement réservée à des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'actions. Ces conditions, auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Prospectus, étant entendu que l'Associé Gérant Commandité peut, sans limitation: (a) décider de fixer des engagements minimums, des engagements subséquents minimums, des montants de souscription minimum, des montants de souscription subséquente minimum et des montants de détention minimum pour une Catégorie ou en Compartiment en particulier; (b) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises (et, en particulier, décider que les actions ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou à des intervalles tels que déterminés dans le Prospectus); (c) réserver des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie exclusivement à des personnes ou entités qui se sont engagées par, ou ont signé, un document de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié et fait certaines représentations et garanties envers la Société. Dans la mesure permise par les lois tout document de souscription peut contenir des dispositions spéciales qui ne sont pas reprises dans d'autres documents de souscription; (d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou les restrictions à la propriété des actions; (e) pour chaque Compartiment et/ou Catégorie, de lever des frais de souscription et/ou renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscriptions; (f) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou de d'appels de capital auxquelles dates l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment et la Catégorie concernés; (g) fixer la période d'offre initiale ou la date d'offre initiale et le prix de souscription initial relatif à chaque Catégorie dans chaque Compartiment et le moment de clôture pour l'acceptation de documents de souscription, etc. relatifs à un Compartiment ou une Catégorie en particulier.

Les actions des Compartiments seront émises à un prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Prospectus.

Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de l'émission d'actions dans un Compartiment.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter (partiellement ou dans sa totalité) toute demande de souscription à des actions, et l'Associé Gérant Commandité peut à tout moment et à son entière discrétion, de plein droit et sans préavis sauf disposition différente dans le Prospectus, interrompre l'émission et la vente d'actions de toute Catégorie dans un ou plusieurs Compartiments.

La Société peut consentir à émettre des actions en contrepartie d'un apport en numéraire d'actions ou d'actifs conformément à la législation luxembourgeoise et, en particulier, conformément à l'obligation de remettre un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais relatifs à l'apport en numéraire sont à la charge de l'actionnaire acquérant les actions de cette manière.

#### **Défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire**

La défaillance d'un investisseur ou d'un actionnaire d'effectuer, dans une période de temps déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution requise ou tout autre paiement à la Société conformément au bulletin de souscription, document ou contrat ou engagement de souscription, autorise la Société à imposer à l'investisseur ou à l'actionnaire concerné des pénalités déterminées par l'Associé Gérant Commandité et détaillées dans le Prospectus qui peuvent inclure sans limitation: (a) le droit de la Société de procéder au rachat forcé de tout ou partie des actions de l'actionnaire défaillant conformément aux dispositions du Prospectus; (b) le droit de réclamer à l'actionnaire défaillant le paiement de dommages et intérêts au bénéfice de la Société; (c) le droit de la Société de retenir tous dividendes payés (ou à payer) ou autres sommes distribuées (ou à distribuer) aux actions détenues par l'actionnaire défaillant; (d) le droit de la Société d'exiger de l'actionnaire défaillant le paiement d'intérêt à un taux tel que décrit dans le Prospectus sur toutes les sommes dues à avancer ainsi que les frais et dépenses liés à la défaillance; (e) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit d'être membre ou de proposer des membres au sein des organes consultatifs, comité d'investissement ou autre comité mis en place conformément aux dispositions du Prospectus, le cas échéant; (f) la perte pour l'actionnaire défaillant du droit de vote sur toute résolution devant être approuvée par tout ou partie des actionnaires; (g) le droit de la Société d'entamer toutes procédures légales; (h) le droit de réduire ou de mettre fin à l'engagement non appelé de l'investisseur défaillant; (i) le droit des autres actionnaires de racheter toutes les actions de l'actionnaire défaillant à un prix déterminé conformément aux dispositions du Prospectus; à moins que l'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, ne renonce à ces pénalités.

Les pénalités ou recours décrits ci-dessus et dans le Prospectus ne sont pas exclusifs de tout autre recours légaux ou repris dans le contrat de souscription, le Prospectus ou engagement de l'actionnaire concerné à la disposition de la Société ou des actionnaires.

#### **Art. 8. Transfert d'Actions. Général**

L'Associé Gérant Commandité ne peut céder tout ou partie de ses Actions AC ou se retirer volontairement comme associé gérant commandité de la Société.

La vente, la cession, le transfert, l'échange, la mise en gage, le nantissement ou l'hypothèque ou tout autre disposition (le Transfert) de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un investisseur (à l'exclusion des Actions AC) dans un Compartiment sont soumis aux dispositions de cet article.

Aucun Transfert de tout ou partie des actions ou engagements non appelés d'un actionnaire dans un quelconque Compartiment, qu'il soit direct ou indirect, volontaire ou involontaire: (a) ne sera valide ou effectif si: (i) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg ou de toute autre juridiction, ou soumettrait la Société, l'un de ses Compartiments ou l'un de ses véhicules intermédiaires à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par l'Associé Gérant Commandité; (ii) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Prospectus ou du document de souscription concerné; (iii) le Transfert entraînerait en l'obligation pour la Société de s'enregistrer en tant que société d'investissement dans une autre juridiction que celle du Luxembourg; et (b) tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que: (i) le Transfert soit approuvé par l'Associé Gérant Commandité qui ne pourra refuser que pour un motif raisonnable; (ii) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible (tel que défini à l'article 10) et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable; et que (iii) le cessionnaire est un investisseur (potentiel) qui est (i) un Investisseur Averti et (ii) n'est pas une Personne Non-Eligible.

**Art. 9. Rachat d'Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et modalités fixées par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Sous réserve des dispositions de l'article 11, le prix de rachat par action sera payé dans une période déterminée par l'Associé Gérant Commandité et indiquée dans le Prospectus, tel que déterminée conformément à la politique actuelle de l'Associé Gérant Commandité, pour autant que tout document de transfert requis ait été reçu par la Société. Les rachats peuvent avoir lieu à l'occasion d'un ou de plusieurs dates de rachat conformément au Prospectus, et les actionnaires peuvent être payés à différents prix de rachat, calculés conformément au Prospectus.

Sous réserve des dispositions du Prospectus, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée des frais ou commissions de rachat, le cas échéant. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions de l'Associé Gérant Commandité.

Une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie du rachat d'actions dans un Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions au rachat d'actions. Toutes conditions auxquelles le rachat d'actions est soumis seront détaillées dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle des Actions peuvent être rachetées dans une Catégorie et peut, en particulier, décider que des actions d'une Catégorie ne seront rachetées qu'aux jours d'évaluation déterminés dans le Prospectus (chacun, une Date de Rachat).

Lorsqu'une demande de rachat a ou aurait pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiée à ce moment dans le Prospectus, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet actionnaire dans la Catégorie concernée.

Par ailleurs, si lors d'une Date de Rachat (telle que définie ci-dessus) ou à tout moment durant une Date de Rachat, les demandes de rachat telles que définies dans cet Article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 10 excèdent un certain seuil fixé par l'Associé Gérant Commandité applicable à une Catégorie ou un Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société et conformément aux dispositions du Prospectus. Ces demandes de rachats seront ensuite traitées prioritairement et négociées avant les autres demandes à (aux) Date(s) de Rachat suivant cette période (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées et sous réserve de dispositions contraires dans le Prospectus).

La Société peut effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire, sous réserve de l'accord de cet actionnaire, en nature en allouant à cet actionnaire des avoirs provenant du portefeuille établi en rapport à la ou les Catégorie(s) équivalents en valeur à la valeur des actions à racheter (calculée de la façon décrite à l'article 12) au Jour d'Evaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des actionnaires restants. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres actionnaires dans la ou les Catégories concernée

(s), le cas échéant. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cessionnaires, sauf disposition contraire dans le Prospectus.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

La Société usera de tous les moyens commerciaux raisonnables afin de satisfaire aux demandes de rachat, reconnaissant son obligation de mesurer ces efforts au regard des intérêts du Compartiment concerné et des autres Compartiments globalement et des intérêts des actionnaires qui resteront dans le Compartiment concerné et les autres Compartiments, mais rien n'oblige la Société à satisfaire toutes les demandes de rachat

Rachat d'actions à l'initiative de la Société - Rachat forcé d'actions

La Société peut racheter des actions de toute Catégorie et de tout Compartiment au pro rata entre les actionnaires afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, moyennant respect du mécanisme de distribution (et, le cas échéant, sous réserve de conformité avec les droits de réinvestissement applicables) déterminé pour chaque Compartiment et/ou Catégorie dans le Prospectus. Le droit de la Société de racheter des actions d'un Compartiment selon le présent article 9 peut être soumis à un accord ou au conseil préalable d'un organe consultatif tel que prévu pour un Compartiment en particulier dans le Prospectus.

La Société annoncera en temps voulu le rachat par un courrier de l'Associé Gérant Commandité à l'attention des actionnaires.

La Société peut procéder au rachat forcé des actions: (a) détenues par une Personne Non-Eligible telle que définie à l'article 11, conformément aux dispositions de l'article 11; (b) dans le cas d'une liquidation ou fusion de Compartiments ou de Catégories, conformément aux dispositions de l'article 23; (c) détenues par un actionnaire qui ne satisfait pas à son obligation de faire, dans une période de temps spécifiée déterminée par l'Associé Gérant Commandité, toute contribution exigée ou certains paiements à la Société (y compris le paiement d'intérêts ou de frais dus en cas de défaillance), conformément aux conditions de son document de souscription conformément au Prospectus; (d) en toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions décrits dans le document de souscription, ces Statuts et le Prospectus.

**Art. 10. Conversion d'Actions.** Sous réserve à chaque fois de l'approbation de l'Associé Gérant Commandité (qui peut être refusée à son entière discrétion) et des termes et conditions définis dans le Prospectus, un actionnaire peut (si ce droit est prévu dans le Prospectus) convertir tout ou partie de ses actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie dans un même ou dans un autre Compartiment.

Si les conversions sont autorisées par le Prospectus, une procédure déterminée par l'Associé Gérant Commandité et décrite dans le Prospectus régira la chronologie de la conversion des actions dans un Compartiment ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment. L'Associé Gérant Commandité peut imposer des conditions à la conversion d'actions qui seront détaillées dans le Prospectus. Une demande de conversion sera considérée comme demande de rachat des actions détenues par un actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée d'actions à obtenir. Des frais de conversion peuvent être encourus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de la conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise dans laquelle ils doivent être payés, par décision de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par l'Associé Gérant Commandité, ne seront pas payés aux actionnaires.

En règle générale, sauf dispositions contraires dans le Prospectus, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs nettes d'inventaire par action en vigueur lors de la date de transaction, par rapport auquel la part de rachat de la demande de conversion est appliquée par le Compartiment concerné.

Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir aient été rachetées.

Toutes les demandes de conversion d'actions sont irrévocables, sous réserve de dispositions contraires dans le Prospectus.

Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum spécifiés à ce moment - si les droits prévus dans cette phrase sont effectivement applicables - par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie; la part d'acquisition de la demande de conversion reste n'est pas affectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

**Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions.** Sans préjudice du droit de l'Associé Gérant Commandité de rejeter les souscriptions d'un investisseur à son entière discrétion, la Société agissant à travers son Associé Gérant Commandité

peut en particulier restreindre ou empêcher l'acquisition de la propriété d'actions par toute personne, si (a) de l'avis de la Société, cette possession peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment; (b) cela pourrait avoir pour conséquence (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que: (i) la Société, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition ou au paiement de taxe ou charge fiscale de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages réglementaires, pécuniaires ou administratifs importants auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement; ou (ii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ou approuver ses actions, ou d'obtenir toute autorisation quelconque, en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg; (c) une telle détention peut avoir pour conséquence une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société, l'Associé Gérant commandité ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (et y compris toute législation et réglementation concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); (d) cette personne n'est pas un Investisseur Averti;

(ces personnes physiques ou morales sont déterminées par l'Associé Gérant Commandité et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non-Eligibles).

A ces fins, la Société peut: (a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions ou d'engagement non appelé, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'une Personne Non Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions ou engagements non appelés; et (b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est repris dans le registre des actionnaires ou d'engagements non appelés ou qui tente d'y faire enregistrer un Transfert, de lui fournir toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire pour déterminer si le bénéficiaire économique de telles actions/engagements non appelés est une Personne Non-Eligible, ou si, suite à un tel enregistrement, une Personne Non-Eligible deviendrait bénéficiaire économique de ces actions/engagements non appelés.

S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non-Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion: (a) de refuser d'accepter le vote de cette Personne Non-Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou (b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées en rapport avec les actions détenues par cette Personne Non-Eligible; et/ou (c) de révoquer les représentants de la Personne Non-Eligible de tout conseil consultatif, comité d'investissement ou tout autre comité établi conformément au Prospectus (le cas échéant); et/ou (d) d'ordonner à cette Personne Non-Eligible de vendre ses actions et d'apporter la preuve à la Société que cette vente a été effectuée endéans les quarante cinq (45) jours à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve à chaque fois des restrictions au Transfert applicables définies à l'article 8; et/ou (e) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette Personne Non-Eligible à la valeur la moins élevée entre (i) 70% de la dernière valeur nette d'inventaire des actions (ou sans contrepartie sur la valeur nette d'inventaire par Action est égale ou inférieure à zéro) et (ii) 70% des contributions en capital cumulées de la Personne Non-Eligible; moins une pénalité sur le dernier calcul de la valeur nette d'inventaire, moins une pénalité calculée conformément aux termes du Prospectus ou au prix tel qu'il est prévu dans le Prospectus.

L'exercice des pouvoirs de la Société par celle-ci, conformément au présent article, ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

Au sens des présents Statuts, les termes de "Ressortissant des Etats-Unis", visent pour les personnes physiques, tout citoyen des Etats-Unis d'Amérique (et certains cas d'anciens citoyens américains tels que définis dans les lois fiscales américaines sur le revenu) ou "résident étranger" au sens des lois fiscales américaines sur le revenu et en vigueur à tout moment. Concernant les personnes autres que les personnes physiques, les termes "Ressortissant des Etats-Unis" visent (i) une société ou association ou autre entité créée ou organisée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou de tout état des Etats-Unis d'Amérique; (ii) un trust lorsque (a) un tribunal américain est à même d'exercer une juridiction primaire sur ce trust et (b) un ou plusieurs mandataires américains ont l'autorité de contrôler toutes les décisions substantielles de ce trust et (iii) une succession (a) qui est soumise à la fiscalité américaine sur son revenu mondial de quelque provenance que ce soit; ou (b) pour laquelle un Ressortissant des Etats-Unis agit en tant qu'exécuteur ou administrateur dispose d'un pouvoir discrétionnaire unique d'investissement sur tous les avoirs de la succession et que la succession n'est pas soumise à une loi étrangère. Le terme "Ressortissant des Etats-Unis" vise également toute entité organisée principalement à des fins d'investissement passif tels qu'un fonds ("commodity pool"), une société d'investissement ou une autre entité similaire (autre qu'un plan de retraite pour les employés, fondés de pouvoir ou directeurs de toute entité organisée et ayant son établissement principal hors des Etats-Unis) qui a été constituée dans un but de faciliter l'investissement par un Ressortissant des Etats-Unis dans un fonds ("commodity pool") pour lequel l'opérateur est exempt de certaines exigences imposées par le chapitre 4 des règles promulguées par la United States Commodity Futures Trading Commission en vertu du fait que ses participants ne sont pas des Ressortissants des Etats-Unis. "Etats-Unis" visent les Etats-Unis d'Amérique (y compris ses Etats et le District de Columbia), ses territoires, possessions et autres lieux soumis à sa juridiction.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie d'actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans le Prospectus) de la Catégorie concernée ou du Compartiment concerné et sera déterminée au Jour d'Evaluation tel que défini dans l'article 13, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous, en divisant les actifs nets de la Société correspondant

à chaque Catégorie dans un Compartiment, c'est-à-dire la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette Catégorie dans ce Compartiment au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée, tel que décidé par l'Associé Gérant Commandité. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la Catégorie concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes Catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres;
- tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts ne soient inclus dans le principal de ces titres;
- les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;
- tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que l'Associé Gérant Commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et tous autres avoirs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée suivant son dernier cours de clôture disponible ou, le cas échéant, suivant la moyenne du cours sur la bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière ou ces instruments.

(c) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ci-dessus n'est pas, selon l'Associé Gérant Commandité, représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi par l'Associé Gérant Commandité.

(d) La valeur de liquidation des contrats à terme, futures, forward ou des options, qui ne sont pas admis à une cote officielle sur une bourse de valeurs ni négociés sur un marché réglementé équivaut à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies avec prudence et bonne foi par l'Associé Gérant Commandité sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme, futures, forward ou des options qui sont négociés sur des bourses de valeurs ou des marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats à terme, futures, forward ou ces options sont négociés par la Société; si un contrat à terme, futures, forward ou des options ne peuvent pas être liquidés le jour auquel les avoirs nets totaux sont évalués, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat est déterminée par l'Associé Gérant Commandité de façon juste et raisonnable. Les swaps seront évalués à leur valeur de marché.

(e) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé et/ou autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est censée être leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus. Les instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un marché réglementé et/ou autre marché réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués suivant la méthode du coût amorti, qui s'approche de la valeur de marché;

(f) Les parts ou actions des organismes de placement collectif ("OPC") de type ouvert seront évaluées en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire officielle déterminée et disponible, telle qu'elle est rapportée ou fournie par cet OPC ou ses agents, ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non-officielle (c'est-à-dire des estimations de valeur nette d'inventaire) si elle est plus récente que leur dernière valeur nette d'inventaire officielle, à condition qu'une due diligence

ait été effectuée par ou au nom et pour le compte de l'Associé Gérant Commandité, concernant la fiabilité de telles valeurs nettes d'inventaire non-officielles. La valeur nette d'inventaire évaluée en fonction des valeurs nettes d'inventaire non-officielles de l'OPC cible pourra être différente de la valeur nette d'inventaire qui aurait été calculée, le Jour d'Évaluation concerné, sur la base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminé par les agents d'administration centrale de l'OPC cible. La valeur nette d'inventaire sera finale et liera la Société et les actionnaires actuels en dépit de toute détermination ultérieure différente. Les parts ou actions d'un OPC de type fermé seront évaluées en conformité avec les règles d'évaluation prévues aux points (b) et (c) ci-dessus.

(g) Toutes les autres valeurs mobilières et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par l'Associé Gérant Commandité.

Afin de déterminer la valeur des avoirs de la Société, l'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) pourra, lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par action, prenant en considération les standards d'attention et la diligence à cet égard, se fier exclusivement aux évaluations fournies (i) par l'Associé Gérant Commandité, (ii) par différentes sources d'évaluation des cours disponibles sur le marché, telles que les agences d'évaluation (e.g. Bloomberg, Reuters) ou les administrateurs, (iii) par des gestionnaires d'investissement ou des agents administratifs d'OPC cibles, (iv) par des prime brokers ou des courtiers ou (v) (a) par un/des spécialiste(s) dûment autorisés à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Dans ces circonstances, l'Agent Administratif ne sera pas responsable, en l'absence d'une erreur manifeste de sa part, pour les pertes subies par la Société ou tout actionnaire en raison d'une erreur dans le calcul de la valeur des actions résultant d'un manque de précision dans l'information fournie par les sources d'évaluation professionnelles, l'Associé Gérant Commandité, les prime brokers et les courtiers ou par un/des spécialiste(s) dûment autorisés à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où (i) une ou plusieurs sources d'évaluation ne peut fournir d'évaluation à l'Agent Administratif, ou si (ii) les valeurs de tout avoir ne peuvent être déterminées aussi rapidement et précisément que nécessaire empêchant l'Agent Administratif de déterminer les prix de souscription et de rachat, l'Agent Administratif en informera l'Associé Gérant Commandité et l'Agent Administratif obtiendra de lui des instructions autorisées lui permettant de finaliser le calcul de la valeur nette d'inventaire par action. L'Associé Gérant Commandité peut décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, conformément aux dispositions du Prospectus et des présents Statuts. Dans ces circonstances, l'Agent Administratif ne sera pas responsable, en l'absence d'une erreur manifeste de sa part, des pertes subies par la Société et tout actionnaire. L'Associé Gérant Commandité sera, si nécessaire, responsable de la notification de la suspension de la valeur nette d'inventaire aux actionnaires ou d'instruire l'Agent Administratif de le faire. Si l'Associé Gérant Commandité ne décide pas de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire dans un temps approprié, il sera responsable de toutes les conséquences dues au retard du calcul de la valeur nette d'inventaire, et l'Agent Administratif pourra en informer en temps voulu les autorités compétentes et le réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Des dispositions particulières seront prises, Compartiment par Compartiment, concernant les dépenses à la charge de chaque Compartiment et des opérations hors-bilan pourront être prises en compte sur le fondement de critères justes et prudents.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence du Compartiment sera convertie dans la devise de référence du Compartiment au taux de change qui prévaut à Luxembourg le Jour d'Évaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

Dans la mesure où l'Associé Gérant Commandité considère qu'il est dans le meilleur intérêt de la Société, étant donné les conditions actuelles du marché et le nombre des ordres de souscription ou de rachats soumis par les actionnaires en relation avec la taille d'un quelconque compartiment, un ajustement, tel que déterminé, à sa seule discrétion, par l'Associé Gérant Commandité, peut être reflété dans la valeur nette d'inventaire du compartiment pour la somme que peut représenter un pourcentage estimatif de frais et dépenses qui pourra être encouru par le compartiment concerné sous ces conditions.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et dettes actives;
- 2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais accumulés à raison de l'engagement à ces emprunts);
- 3) toutes les dépenses courues ou à payer (y compris les dépenses administratives, les frais de gestion, y compris les frais d'incitation, les frais de la banque dépositaire et les frais d'agent administratif);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Associé Gérant



Commandité ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que l'Associé Gérant Commandité pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute obligation éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Dans l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle et qui comprennent les frais de constitution, les commissions payables aux gestionnaires et conseils en investissements, y compris les honoraires liés au résultat, les frais et commissions payables aux réviseurs et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, teneur de registre et de transfert, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, à tous agents d'évaluations, à toutes autorités de supervision, aux représentants permanents des lieux où la Société a été enregistrée, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs (le cas échéant) ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais relatifs aux rapports et à la publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports explicatifs, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une Catégorie et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs Catégories de la manière suivante:

a) Si deux ou plusieurs Catégories se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces Catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné;

b) Les produit résultant de l'émission d'actions relevant d'une Catégorie seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette Catégorie, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la Catégorie à émettre, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces Catégorie(s) seront attribués au Compartiment correspondant, conformément aux dispositions du présent Article;

c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des Catégories concernées ou de telle autre manière que l'Associé Gérant Commandité déterminera avec bonne foi. Chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une Catégorie, la valeur nette d'inventaire de cette Catégorie sera réduite du montant de ces distributions.

Tous règlements et déterminations d'évaluation seront interprétés et effectués en conformité avec des principes comptables généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par l'Associé Gérant Commandité ou par une banque, société ou autre organisation que l'Associé Gérant Commandité peut désigner pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par l'Associé Gérant Commandité, du Jour d'Évaluation au cours duquel un tel rachat est fait, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par l'Associé Gérant Commandité, au Jour d'Évaluation au cours duquel une telle émission est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte du prix du marché ou des taux de change, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;
- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;
- sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an ou plus fréquemment tel que l'Associé Gérant Commandité décidera et mentionné dans le Prospectus, tel jour ou moment où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une Catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une Catégorie et d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie et d'un autre Compartiment:

- a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une proportion substantielle des actifs d'un Compartiment est cotée ou négociée, sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou lorsque les opérations y sont restreintes ou suspendues, à condition qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des actifs du Compartiment;
- b) en présence d'une situation constituant, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, une urgence par suite de laquelle du Fonds ne peut ni vendre ni évaluer ses avoirs attribuables au Compartiment;
- c) lorsque les moyens de communication ou de calcul nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une Catégorie ou les prix courants ou les cours en bourse ou autres marchés relatifs aux avoirs du Compartiment sont en panne;
- d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier les fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions du Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés par la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, être effectués à des taux de change normaux;
- e) si pour toute autre raison les prix des investissements du Fonds, attribuables au Compartiment concerné, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou
- f) lors de toute période décidée par les administrateurs, à condition que les actionnaires soient traités sur un pied d'égalité et que toutes les lois et règlements soient appliqués (i) dès qu'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment a été convoquée dans le but de décider de la liquidation ou la dissolution de la Société ou d'un Compartiment et (ii) lorsque l'Associé Gérant Commandité est habilité à prendre une décision sur ce sujet, sur leur décision de liquider ou de dissoudre un Compartiment;
- g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une raison autre que pour les congés normaux ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, ou toute période au cours de laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions ou unités d'un OPC cible ou lorsque des rachats, souscriptions et rédemptions de ces actions ou unités représentant une portion substantielle des avoirs du Compartiment concerné est ou sont suspendu(s);
- h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité du fonds empêchent le Fonds de disposer de ses avoirs ou de déterminer la valeur nette d'inventaire du fonds de façon normale et raisonnable.

Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent affecter les intérêts des actionnaires ou au cas où des requêtes importantes de souscription, rachat ou conversion sont reçues, l'Associé Gérant Commandité se réserve le droit de fixer la valeur des actions d'un ou plusieurs Compartiments uniquement après avoir vendu les titres nécessaires, dès que possible, pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les souscriptions, rachats et conversions qui se font simultanément dans la procédure d'exécution seront traitées sur la base d'une simple valeur nette d'inventaire en vue de s'assurer que tous les actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion soient traités de manière équivalente.

Pareille suspension sera notifiée aux souscripteurs et actionnaires ayant fait une demande de rachat ou de conversion de leurs actions dès réception de leur demande de souscription, rachat ou conversion.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion ayant été suspendue sera prise en compte le premier Jour d'Evaluation après la fin de la période de suspension.

Pareille suspension concernant une Catégorie n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre Catégorie.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable sauf au cas où le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

### Titre III. Administration et Surveillance - Responsabilité des actionnaires

**Art. 14. Responsabilité des actionnaires.** Les propriétaires d'actions de commanditaire (c'est-à-dire les actions de toutes les Catégories à l'exclusion des Actions AC) ne sont responsables qu'à concurrence du montant de leur contribution au capital de la Société.

La responsabilité de l'Associé Gérant Commandité est illimitée.

**Art. 15. Gestion.** La Société sera administrée par Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l. (l'Associé Gérant Commandité). L'Associé Gérant Commandité sera l'actionnaire gérant commandité et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent être acquittées grâce aux actifs de la Société.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée des actionnaires.

L'Associé Gérant Commandité aura entre autres le pouvoir de mener à bien tous actes ayant trait aux objets de la Société au nom et pour le compte de la Société et d'accomplir tous actes, de conclure et de signer tout contrat et tout engagement qui lui semble nécessaire, conseillé ou accessoire aux objets de la Société. Sous réserves de dispositions contraires, l'Associé Gérant Commandité aura et disposera, à sa discrétion, du plein pouvoir pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles afin de mener à bien les objets sociaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société sera engagée envers des parties tierces dans tous les domaines par la signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute autre personne à laquelle des pouvoirs de signature auront été délégués par l'Associé Gérant Commandité à son entière discrétion, sous réserve qu'aucun pouvoir de signature ne pourra être confié à un associé commanditaire de la Société.

**Art. 17. Politiques et Restrictions d'Investissement.** L'Associé Gérant Commandité a, selon le principe de la répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) la politique d'investissement applicable à chaque compartiment, (ii) la stratégie de couverture applicable aux différentes Catégories au sein des Compartiments et (iii) la ligne de conduite concernant la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont attribués et des restrictions telles que définies par l'Associé Gérant Commandité dans le Prospectus, conformément aux lois et réglementations applicables.

L'Associé Gérant Commandité aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société, conformément à la Loi de 2007, y compris, mais sans limitation, des restrictions relatives: (a) aux emprunts de la Société et de tout Compartiment et à la mise en gage de ses actifs; et (b) au pourcentage maximum des avoirs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans un seul actif sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

L'Associé Gérant Commandité, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Prospectus, que (i) la totalité ou une partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leur compartiments, ou que (ii) la totalité ou une partie des avoirs de deux ou plusieurs Compartiments seront cogérés sur une base ségréguée ou commune.

**Art. 18. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou agents de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir ou agent de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

**Art. 19. Indemnisation des Administrateurs.** La Société indemnifiera l'Associé Gérant Commandité et chacun de ses gérants, directeurs, agents, membres du conseil de gestion et employés, contre toutes réclamations, obligations, tous frais, dommages et toutes dépenses (incluant des frais légaux raisonnables) auxquels ils pourraient être ou devenir sujets en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf au cas où dans pareils actions, procès ou procédure, une telle personne serait finalement condamnée pour faute grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dont cette personne pourrait être titulaire.

**Art. 20. Réviseurs d'entreprises.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### **Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions**

**Art. 21. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la Catégorie à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé Gérant Commandité. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de juin à midi (12 heures). Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Associé Gérant Commandité conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par l'Associé Gérant Commandité, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas l'Associé Gérant Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire. Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la Catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et sous réserve des termes des présents Statuts et du Prospectus. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Cependant, les résolutions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne peuvent être prises que lors d'une assemblée générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés ou à toute autre loi Luxembourgeoise pertinente et avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

Les actionnaires peuvent participer en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par câble, télégramme, téléphone ou téléfax.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les résolutions soumises à l'assemblée générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iii) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une Catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre Catégorie, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) Catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "loi du 10 août 1915").

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions.** Les actionnaires de la (des) Catégorie(s) émise(s) au titre d'un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une Catégorie peuvent à tout moment tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à cette Catégorie.

Les dispositions de l'Article 21, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Fermeture et Fusion de Compartiments.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par l'Associé Gérant Commandité comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace,

ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, l'Associé Gérant Commandité pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) Catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) Catégorie(s) concernée(s) avant la date effective du rachat forcé, indiquant les motifs de ce rachat ainsi que les procédures y relatives. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des Catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, racheter toutes les actions de la ou des Catégorie(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "Nouveau Compartiment") et de requalifier les actions de la ou des Catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) Catégorie(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé Gérant Commandité par le paragraphe précédent, une contribution en avoirs ou obligations attribuable à un Compartiment à un autre Compartiment dans la Société peut, dans toutes autres circonstances, être décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la ou des Catégorie(s) d'actions émises dans le Compartiment concerné pour laquelle il n'y aura aucune exigence de quorum et qui décidera de la fusion par une résolution votée à la simple majorité de ceux présents ou représentés à cette assemblée.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des Catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

**Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

**Art. 25. Distributions.** Dans les limites légales et suivant proposition l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Catégorie(s) émise(s) relatives à un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à déclarer des distributions.

Pour chaque Catégorie ayant droit à des distributions, l'Associé Gérant Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

L'Associé Gérant Commandité pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 26. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux mois à partir de la date à laquelle la démission devient effective. L'Associé Gérant Commandité peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 27. Dissolution de la Société.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous et l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par l'Associé Gérant Commandité. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

**Art. 28. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée conformément à la loi de 2007, qui précise les mesures à prendre afin que les actionnaires soient en mesure de participer aux distributions résultant de cette liquidation. La loi prévoit dans ce contexte que les montants qui n'ont pas pu être distribués aux actionnaires afin de finaliser la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg. Les montants qui n'ont pas été réclamés dans le délai déterminé se prescrivent conformément aux lois luxembourgeoises. Les revenus nets provenant de la liquidation des Compartiments seront distribués aux actionnaires de chaque Catégorie des Compartiments en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette Catégorie.

**Art. 29. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés. A toutes fins utiles, ces conditions de quorum et de majorité sont les suivantes: cinquante pour cent du capital social émis de la Société doit être présents ou représentés à l'assemblée générale et une majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires présents ou représentés est requise afin d'adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale devra être prorogée et reconvoquée. Il n'y a pas de condition de quorum pour cette deuxième assemblée, sachant que la condition relative à la majorité est inchangée. Une telle décision est soumise à l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 30. Déclaration.** Les mots de genre masculin incluent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" incluent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 31. Loi Applicable.** Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la Loi sur les Sociétés ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

### *Dispositions Transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 janvier 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts ainsi établis, les parties susnommées ont souscrit les Actions comme suit:

Blackpeak Investment Fund GP S.à r.l., prénommée: .....	1 (une) Action AC; et
Blackpeak Holdings S.A., SPF, prénommée: .....	309 (trois cent neuf) actions
Total: .....	310 (trois cent dix) actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, la somme de trente et un mille euros (EUR 31,000), est désormais à la libre disposition de la Société; preuve ayant été donné au notaire instrumentant.

#### *Déclaration et Frais*

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915 ont été remplies et constate leur accomplissement. Il déclare en outre que les présents statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant, au moins approximativement, des coûts, dépenses, salaires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui puisse être engagé ou mis à la charge de la Société en conséquence de sa constitution est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000).

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité:

1. que l'objet de la Société a été déterminée et que les Statuts ont été établies;

2. que Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67895, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Générale devant se tenir en 2013; et

3. que le siège social de la société de la Société est établi au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par leur prénom, nom, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Kelecom, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2012. Relation: LAC/2012/10113. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Référence de publication: 2012029737/1711.

(120039092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

---

#### **MAV Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24.02.2012. / Luxemburg, den 24.02.2012.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2012030265/11.

(120039623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

---

#### **MAS Value, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24.02.2012. / Luxemburg, den 24.02.2012.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2012030266/11.

(120039624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

---

#### **RP Global Sector Rotation, Fonds Commun de Placement.**

—  
Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des RP Global Sector Rotation, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032182/13.

(120041888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **ICM Portfolio, Fonds Commun de Placement.**

—  
Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24.02.2012. / Luxemburg, den 24.02.2012.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2012030267/11.

(120039625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

---

#### **HAIG Trend, Fonds Commun de Placement.**

—  
Für den Fonds gilt das Allgemeine Verwaltungsreglement, welches am 8. März 2012 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012030917/11.

(120040390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---

#### **HAIG Trend, Fonds Commun de Placement.**

—  
Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 8. März 2012 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. März 2012.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012030918/11.

(120040391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

---



### **MC Fund, Fonds Commun de Placement.**

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des MC Fund, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032183/13.

(120041889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

### **BSF - Global Balance, Fonds Commun de Placement.**

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des BSF - Global Balance, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032184/13.

(120041892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

### **brauco.invest, Fonds Commun de Placement.**

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des brauco.invest, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032185/13.

(120041893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

### **SS&C Technologies Holdings Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 70.862,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 163.061.

In the year two thousand and eleven, on the seventh of September.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SS&C Technologies Holdings Europe, a société à responsabilité limitée (private limited-liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, rue de Louvigny, L-1956 Luxembourg, with a share capital of EUR 15,000 (fifteen thousand euro), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 163.061, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on August 17<sup>th</sup>, 2011, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

There appeared:

SS&C Technologies, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its address at 80 Lambert Road, Windsor, CT 06095, USA and registered with the Delaware Secretary of State,

Divisions of Corporations, under number 2607209 (the “Sole Shareholder”), Here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 6<sup>th</sup>, 2011.

The said power of attorney, initialled “ne varietur”, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party through his attorney requests the notary to act that:

- (i) the 15,000 (fifteen thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed; and
- (ii) the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Creation of two classes of shares;
2. Increase of the share capital of the Company;
3. Subscription to and payment for the new shares by SS&C Technologies Inc with a contribution in kind;
4. Amendment to article 6 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were unanimously taken:

#### *First resolution*

It is resolved:

- (i) to create two classes of ordinary shares, being class A ordinary shares and class B ordinary shares; and
- (ii) to allocate the 15,000 (fifteen thousand) existing ordinary shares of the Company to the class A ordinary shares.

The class A ordinary shares and the class B ordinary shares have the same rights.

#### *Second resolution*

Subject to the above resolution, it is further resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,862 (fifty-five thousand eight hundred and sixty-two euro), so as to raise it from its current amount of EUR 15,000 (fifteen thousand euro) to EUR 70,862 (seventy thousand eight hundred and sixty-two euro), by the issuance of 27,931 (twenty-seven thousand nine hundred and thirty-one) new class A shares of the Company and 27,931 (twenty-seven thousand nine hundred and thirty-one) new class B shares of the Company, with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium attached amounting to EUR 558,623 (five hundred and fifty-eight thousand six hundred and twenty-three euro) (the “Share Premium”) (the “Capital Increase”);

#### *Third resolution*

It is resolved:

(i) to accept that the New Shares be fully subscribed to by the Sole Shareholder and that the New Shares and the Share Premium be fully paid-up by the Sole Shareholder with a contribution in kind consisting of:

- 15% (fifteen percent) of its share in the share capital it holds in SS&C Technologies Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 7 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland, with company number 405697 (“SS&C Ireland”), representing 15% (fifteen percent) of the issued share capital of SS&C Ireland and an amount of EUR 244,243 (two hundred and forty-four thousand two hundred and forty-three euro); and

- 15% (fifteen percent) of the interest shares it holds in SS&C Technologies BV, a Besloten Vennootschap incorporated under the laws of the Kingdom of the Netherlands, with registered office at 206-216 Herengracht, Amsterdam 1016, the Netherlands, and with registered number NL0086 (“SS&C Netherlands”), representing 15% (fifteen percent) of the total outstanding share capital of SS&C Netherlands and an amount of EUR 370,242 (three hundred and seventy thousand two hundred and forty-two euro);

(the “Contribution”);

(ii) to allocate the Share Premium as follows: -EUR 5,589 (five thousand five hundred and eighty-nine euro) to a non distributable item of the balance sheet as legal reserve;

- EUR 276,517 (two hundred and seventy-six thousand five hundred and seventeen euro) to a distributable item of the balance sheet as share premium attached to class A ordinary shares; and

- EUR 276,517 (two hundred and seventy-six thousand five hundred and seventeen euro) to a distributable item of the balance sheet as share premium attached to class B ordinary shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney, thereupon declared to fully subscribe to the above mentioned Capital Increase up to an amount of EUR 55,862 (fifty-five thousand

eight hundred and sixty-two euro) and to pay the Share Premium up to an amount of EUR 558,623 (five hundred and fifty-eight thousand six hundred and twenty-three euro), and therefore to fully pay up the New Shares and the attached Share Premium with the Contribution.

#### *Evaluation*

The value of the Contribution is EUR 614,485 (six hundred and fourteen thousand four hundred and eighty-five euro).

Such Contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### *Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) The Contribution is in registered form and are fully paid-up;
- (ii) The Sole Shareholder is the sole legal owner of the Contribution;
- (iii) The Contribution is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) The Contribution is not the object of a dispute or claim;
- (v) The Contribution is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) To the knowledge of the Sole Shareholder, SS&C Ireland and SS&C Netherland are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to him on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- (vii) all formalities subsequent to contribution of the Shares required under any applicable law will be carried out by in order for the Contribution and to be valid anywhere and towards any third party.

#### *Managers' intervention:*

Thereupon intervened Mr David REID and Mr Patrick PEDONTI, acting as type A managers of the Company, and Mr Christophe MAILLARD and Mrs Laetitia NIEDERKORN, acting as type B managers of the Company, each of them here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the above described contribution in kind, each of them expressly agrees with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirms the validity of the subscription and payments.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above statements and resolutions, the Contribution having been fully carried out and the required payments having been made, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 70,862 (seventy thousand eight hundred and sixty-two euro) divided into 42,931 (forty-two thousand nine hundred and thirty-one) class A shares and 27,931 (twenty-seven thousand nine hundred and thirty-one) class B shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, that are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,300 (two thousand three hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through his attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de SS&C Technologies Holdings Europe, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, rue de Louvigny, L-1956 Luxembourg, ayant un capital social de 15.000,- EUR (quinze mille euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.061, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

A comparu:

SS&C Technologies, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des dispositions des lois de l'Etat du Delaware, ayant son adresse au 80 Lambertson Road, Windsor, CT 06095, USA et immatriculée auprès du registre du Delaware Secretary of State, Divisions of Corporations, sous le numéro 2607209 (l'«Associé Unique»), ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 6 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur», restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) les 15.000 (quinze mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé, et

(ii) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Création de deux classes de parts sociales;
2. Augmentation du capital social de la Société;
3. Souscription, allocation et paiement des nouvelles parts sociales par SS&C Technologies par apport en nature;
4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital;
5. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé:

(i) de créer deux classes de parts sociales ordinaires, à savoir les parts sociales ordinaires de classe A et les parts sociales ordinaires de classe B, et

(ii) de convertir les 15.000 (quinze mille) parts sociales ordinaires de la Société existantes en parts sociales ordinaires de classe A.

Les parts sociales ordinaires de classe A et les parts sociales ordinaires de classe B exercent les mêmes droits.

#### *Deuxième résolution*

Sous réserve d'approbation de la résolution précédente, il est ensuite décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 55.862,- EUR (cinquante-cinq mille huit cent soixante-deux euros), pour le porter de son montant actuel de 15.000,- EUR (quinze mille euros) à 70.862,- EUR (soixante-dix mille huit cent soixante-deux euros) par l'émission de 27.931 (vingt-sept mille neuf cent trente et un) nouvelles parts sociales de la Société de classe A et de 27.931 (vingt-sept mille neuf cent trente et un) nouvelles parts sociales de la Société de classe B, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission globale attachée d'un montant de 558.623,- EUR (cinq cent cinquante-huit mille six cent vingt-trois euros) (la «Prime d'Emission») (l'«Augmentation de capital»).

#### *Troisième résolution*

Il est décidé:

(i) d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites et entièrement libérées par l'Associé Unique et que la Prime d'Emission soit intégralement payée par un apport en nature de:

- 15% (quinze pourcent) de l'action qu'il détient dans SS&C Technologies Ireland Limited, une société dûment constituée et existant valablement en vertu du droit irlandais, ayant son siège social au 7 Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande, et dont le numéro de société est le 405697 ("SS&C Irlande"), représentant 15% (quinze pourcent) du capital social de SS&C Irlande, pour un montant de 244.243.-EUR (deux cent quarante-quatre mille deux cent quarante-trois euros) (les "Actions de SS&C Irlande"),

- 15% (quinze pourcent) de la part qu'il détient dans SS&C Technologies BV, une société dûment constituée et existant valablement en vertu du droit néerlandais, ayant son siège social au 206-216 Herengracht, Amsterdam 1016, Pays-Bas, et dont le numéro de société est NL0086 ("SS&C Pays-Bas"), représentant 15% (quinze pourcent) du capital social de SS&C Pays-Bas, pour un montant de 370.242.-EUR (trois cent soixante-dix mille deux cent quarante-deux euros) (les "Actions de SS&C Pays-Bas"),

(les « Actifs Apportés »);

(ii) D'allouer la Prime d'Emission comme suit:

- 5.589,- EUR (cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros) à un poste non distribuable du bilan en tant que réserve légale.

- 276.517,- EUR (deux cent soixante-seize mille cinq cent dix-sept euros) à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de classe A;

- 276.517,- EUR (deux cent soixante-seize mille cinq cent dix-sept euros) à un poste distribuable du bilan en tant que prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de classe B.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration, a déclaré souscrire intégralement à l'augmentation de capital susmentionnée pour un montant de 55.862,- EUR (cinquante-cinq mille huit cent soixante-deux euros), de procéder au paiement de la Prime d'Emission d'un montant de 558.623,- EUR (cinq cent cinquante-huit mille six cent vingt-trois euros), et par conséquent libérer entièrement les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission par l'apport des Actifs Apportés.

#### *Evaluation*

La valeur des Actifs Apportés est fixée à 614.485,-EUR (six cent quatorze mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros).

Cet apport a été évalué par l'ensemble des gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport des Actifs Apportés a été donnée au notaire soussigné.

#### *Mise en oeuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, contributeur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

(i) Les Actifs Apportés sont nominatif et entièrement libérés;

(ii) L'associé Unique est le seul propriétaire des Actifs Apportés;

(iii) Les Actifs Apportés sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;

(iv) Les Actifs Apportés ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;

(v) Les Actifs Apportés sont librement transférable, avec tous les droits y attachés;

(vi) A la connaissance de l'Associé Unique, SS&C Irlande et SS&C Pays-Bas ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et

(vii) toutes formalités subséquentes à l'apport des Actifs Apportés requises conformément aux lois applicables seront remplies afin que l'apport des Actifs Apportés soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

#### *Intervention des gérants*

Après quoi sont intervenus Monsieur David REID et Monsieur Patrick PEDONTI, agissant en leur qualité de gérant de type A de la Société, et Monsieur Christophe MAILLARD et Madame Laetitia NIEDERKORN, agissant en leur qualité de gérant de type B de la Société, chacun d'eux étant représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport des Actifs Apportés, son évaluation, et l'effectivité de l'apport, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'Apport ayant été entièrement réalisé et le paiement requis ayant été intégralement libéré, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 70.862,- EUR (soixante-dix mille huit cent soixante-deux euros), divisé en 42.931 (quarante-deux mille neuf cent trente et une) parts sociales de classe A et 27.931 (vingt-sept mille neuf cent trente et une) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.300,- EUR (deux mille trois cents euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2011. Relation: LAC/2011/39998. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012035078/245.

(120046191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2012.

---

### **DKO-Lux-Renten USD, Fonds Commun de Placement.**

(fonds commun de placement gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010)

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Renten USD, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032186/14.

(120041894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

### **DKO - Lux-Aktien Nordamerika, Fonds Commun de Placement.**

(fonds commun de placement gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010)

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Aktien Nordamerika, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032187/14.

(120041895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

### **Lux Alternative, Fonds Commun de Placement.**

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Lux Alternative, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032188/13.

(120041896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Rubin Fonds, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Rubin Fonds, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032189/13.

(120041897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **HAC World Top-Investors, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des HAC World Top-Investors, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. März 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032190/13.

(120041899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Warburg-L-Fonds, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Warburg - L - Fonds, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032191/13.

(120041900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **DKO - Lux-Renten EUR, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Renten EUR, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032192/13.

(120041902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **DKO - Lux-Aktien Deutschland, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Aktien Deutschland, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032193/13.

(120041903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **DKO - Lux-Optima, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Optima, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032194/13.

(120041905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **DKO - Lux-Aktien Europa, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des DKO-Lux-Aktien Europa, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG SA. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032195/13.

(120041907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Warburg Value Fund, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Warburg Value Fund, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032196/13.

(120041909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Clairefontaine Strategie, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des Clairefontaine Strategie, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen, des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032197/13.

(120041911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **CHART High Value / Yield Fund, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des CHART High Value/Yield Fund, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032198/13.

(120041913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **Challenger Global Fonds, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements, des Challenger Global Fonds, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Februar 2012.  
*Für die Verwaltungsgesellschaft*  
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.  
Unterschriften

Référence de publication: 2012032199/13.

(120041915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

#### **RP Global Market Selection, Fonds Commun de Placement.**

---

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des RP Global Market Selection, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 14. März 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Februar 2012.

*Für die Verwaltungsgesellschaft*

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2012032200/13.

(120041917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

---

**KAM Credit Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.193.

—  
EXTRAIT

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L110212330.05 déposé le 30 décembre 2011*

Par résolution écrite en date du 15 décembre 2011 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Jean-Marc Ciancimino de son poste de gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2011;

- nommé Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington, D.C., U.S.A. et ayant son adresse professionnelle au 67 Pall Mall, Third Floor, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Stefan Lambert

*Gérant*

Référence de publication: 2012025783/20.

(120033161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**Indiact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 98.903.

—  
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2012:

- Est confirmé l'acceptation de la démission, de son poste de gérant administratif, à compter du 21 février 2012 de Monsieur Eric Daya, né le 05 novembre 1975 à Tunis demeurant au 38, rue du Curé L- 1368 Luxembourg Luxembourg, le 21 février 2012. Ali Sherwani.

Référence de publication: 2012025781/12.

(120033316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**KAM Credit Investors 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.099.

—  
EXTRAIT

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L110212334.05 déposé le 30 décembre 2011*

Par résolution écrite en date du 15 décembre 2011 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Jean-Marc Ciancimino de son poste de gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2011;

- nommé Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington, D.C., U.S.A. et ayant son adresse professionnelle au 67 Pall Mall, Third Floor, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Stefan Lambert  
Gérant

Référence de publication: 2012025784/20.

(120033160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 157.043.

—  
EXTRAIT

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L110212342.05 déposé le 30 décembre 2011*

Par résolution écrite en date du 16 décembre 2011 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Jean-Marc Ciancimino de son poste de gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2011;
- nommé Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington, D.C., U.S.A. et ayant son adresse professionnelle au 67 Pall Mall, Third Floor, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Stefan Lambert  
Gérant

Référence de publication: 2012025785/20.

(120033156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**KAM Mezzanine Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 157.190.

—  
EXTRAIT

*Dépôt rectificatif du dépôt initial L110212290.05 déposé le 30 décembre 2011*

Par résolution écrite en date du 15 décembre 2011 l'associé unique de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Jean-Marc Ciancimino de son poste de gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2011;
- nommé Timothy Caflisch, né le 5 avril 1986 à Washington, D.C., U.S.A. et ayant son adresse professionnelle au 67 Pall Mall, Third Floor, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
Stefan Lambert  
Gérant

Référence de publication: 2012025786/20.

(120033171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**Portalo Europe AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 98.460.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Dienstag, 21.02.2012, 12 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die MMS Mercury Management Services S.A. wurde als alleiniges Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2. Zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied wurde bestellt Herr Christian Schwab, geboren am 11.01.1971 in Duisburg, geschäftsansässig in 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 21.02.2012.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2012025791/17.

(120033267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**PKP CARGO CFL International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.733.

—  
*Auszug aus der Beschlussfassung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2011*

Die Generalversammlung wählt:

- Frau Diana Batko-Wardecka (mit Berufsadresse Grojecka 17, PL-02-221 Warszawa) als Direktor.
- Herr Sylwester Pruchniewski (mit Berufsadresse Lazaretska 23, SK-81109 Bratislava) als Direktor
- Herr Fernand Rippinger (mit Berufsadresse 11, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette) als Direktor
- Herr Alain Blau (mit Berufsadresse 11, boulevard J.F. Kennedy, L-4170 Esch-sur-Alzette) als Direktor, delegiert für das alltägliche Management.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschriften

Die Bevollmächtigten

Référence de publication: 2012025792/17.

(120033186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**White Seagull S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 novembre 2011, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Septième résolution:*

L'assemblée prend note du changement de l'adresse professionnelle du Commissaire aux Comptes, Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Pour la société WHITE SEAGULL S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012025802/17.

(120032936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

---

**Alscot Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.733.854,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.865.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012025816/12.

(120034047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

---

**Actualis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.833.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012025829/10.

(120034112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

---

**Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.035.

---

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 octobre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022427/13.

(120028847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Censi SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 21.630.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022429/13.

(120028857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012022403/10.

(120029126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

---

**Real Estate Academy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 162.362.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionariat en date du 30/01/2012*

En date du 30 janvier 2012, l'actionariat de la Real Estate Academy Sarl a pris les résolutions suivantes:

- révocation au 30.01.2012 de Mlle Letizia Pica de sa fonction de gérant technique
- révocation au 30.01.2012 de Mme Manuela Arpetti-Pulcinelli de sa fonction de gérant administratif
- nomination au 30.01.2012 de Mlle Pica Letizia, née le 05/06/1981 à Esch/Alzette, demeurant à L-4154 Esch/Alzette, 11, rue Joliot Curie à la fonction de gérant unique.
- La société sera engagée vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant unique

Esch/Alzette, le 30 janvier 2012.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012026777/17.

(120034576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**SurveyMonkey Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.062.

—

En date du 27 février 2012, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Fabrice Rota, de son poste de gérant de catégorie A;
  - Nomination de M. Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande et ayant pour adresse le 14, rue Jean Mercatoris, L-7237 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
- Avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SurveyMonkey Europe Sarl

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Mandataire*

Référence de publication: 2012026750/18.

(120033642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

---

**Kronprinzbau Stuttgart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 88.198.

—

*Résolution prise par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 10 juillet 2009*

L'associé unique de la Société a confirmé la réélection de Europa Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L - 2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.365, à compter du 29 avril 2008 en tant que gérant de la Société et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012026722/17.

(120033638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

**AIR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.618.

—  
EXTRAIT

La Société prend note du changement des adresses suivantes:

- L'adresse de l'associé Argan Capital L.P est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP011501 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

- L'adresse de l'associé Argan Executive Co-Investment Limited Partnership est désormais 50 Lothian Road, Festival Square, EH3 9WY Edinburgh, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro SL005818 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

- L'adresse de l'associé Argan Capital B L.P. est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, SW1W 0BD, Londres, Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP011500 auprès du registre de commerce du Royaume-Uni Companies House;

La Société prend également note du changement suivant:

- L'adresse du Gérant B de la Société Monsieur Jeremy Paul est désormais 15-17 Grosvenor Gardens, Londres SW1W 0BD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012026641/21.

(120034035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

---

**Private Equity Partners (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 76.194.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 février 2012*

*Résolution unique:*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission, avec effet immédiat, de H.R.T. Révision en sa fonction de Commissaire aux comptes au sein de la société et décide de nommer en remplacement:

ACA Atelier Comptable & Administratif

16 rue de Differdange

L-4437 Soleuvre

qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des Actionnaire dans sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

*Pour Private Equity Partners (Lux) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2012026789/21.

(120034530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**ZAG Industrie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 47, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 93.320.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026618/10.

(120034471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**Dintec Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Zone Commerciale «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 38.116.

—  
Ich, Klaus Fechter, trete hiermit zurück bzw. lege mein Amt als "Administrateur" der Dintec Participation S.A. (B38116) mit Wirkung zum 15. Mai 2009 nieder.

Ahn, den 30. April 2009.

Fechter Klaus.

Référence de publication: 2012026771/10.

(120034538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**Vista AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.248.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012026610/10.

(120034543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**Venthône S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 87.453.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

CHOTIN Barbara.

Référence de publication: 2012026609/10.

(120034281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**Teekay European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 672.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.276.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012026591/10.

(120034779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---

**Solergo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.722.

—  
Il est à noter la modification suivante:

Le siège social de la société FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B-96848, Commissaire aux comptes est situé au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2012026586/12.

(120034645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

---